



# RN 164 mise à 2 x 2 voies

Aménagement du secteur de Merdrignac

CONCERTATION PUBLIQUE

Du lundi 26 janvier au vendredi 20 février 2015

[ RN164 ]



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE



## Les objectifs du projet

Achever la mise à 2x2 voies de la RN164 sur l'ensemble de son itinéraire, de Montauban-de-Bretagne en Ille-et-Vilaine, à Châteaulin dans le Finistère, tel est l'objectif de l'État et de la Région Bretagne. Un objectif réaffirmé par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013.

Pour cela, 64 km – sur un total de 162 km – doivent encore être aménagés dans les années qui viennent. Tandis que des travaux sont déjà en cours sur certains tronçons, des études sont engagées sur tous les autres.

C'est le cas des deux sections de route qui se situent de part et d'autre de la déviation de Merdrignac. Le projet, qui est ici soumis à la concertation préalable, prévoit ainsi la mise à 2x2 voies de la RN164 sur une section de 4 km reliant la Croix du Taloir à l'extrémité ouest de la déviation de Merdrignac d'une part et sur une section de 5 km comprise entre la déviation de Merdrignac et celle de Trémoré d'autre part.

La concertation publique a vocation à présenter les ambitions de cet aménagement et les différentes variantes proposées par l'État, maître d'ouvrage du projet : trois variantes d'aménagement pour le secteur Ouest et quatre pour le secteur Est sont ainsi soumises à concertation.

Les échanges qui vont avoir lieu entre le 26 janvier et le 20 février 2015 doivent permettre d'identifier le tracé le mieux adapté aux enjeux économiques, environnementaux et humains du territoire.

### → Un projet vecteur de développement et de sécurité

La mise à 2x2 voies de la RN164 sur tout son linéaire permettra de renforcer l'accessibilité du centre du territoire breton en facilitant non seulement les déplacements des particuliers vers les grands pôles urbains et toutes leurs commodités, mais aussi l'activité des professionnels. La santé des services marchands et de l'industrie agroalimentaire, principaux moteurs économiques, dépend en effet de la performance du réseau routier.

Le peu d'alternative à l'utilisation de la voiture dans le secteur explique que les prévisions de trafic routier soient en augmentation significative pour les 20 prochaines années, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds.

Dans ce contexte, la RN164 est amenée à devenir un axe encore plus important de la région Bretagne. Sa modernisation contribuera, par conséquent, au dynamisme de la région et à l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité, les tronçons aménagés à 2x2 voies étant rendus nettement moins accidentogènes que les sections qui ne le sont pas, par la suppression des carrefours plans et l'amélioration des conditions de dépassement.

### → Un chiffre :

**24 %**

C'est la progression du trafic des poids lourds sur la RN164 entre 2003 et 2012 sur le secteur de Merdrignac, la plus forte augmentation sur les grands axes routiers bretons.

### → Un projet respectueux de l'environnement

Inscrit dans un paysage riche, composé de plaines, de forêts et de vallées, le projet d'aménagement veillera à respecter ces différents espaces, leur végétation, la biodiversité des espèces remarquables et les corridors écologiques. Les différents tracés à l'étude prennent en compte les exigences réglementaires qui imposent à tout projet d'infrastructure d'éviter, de réduire et/ou de compenser ses impacts sur l'environnement.

L'activité économique est très liée à la performance du réseau routier : l'aménagement de la RN 164 doit permettre de créer une nouvelle dynamique de territoire.

## Les variantes à l'étude

Si de nombreuses variantes ont été étudiées en amont de la concertation, les 7 tracés offrant le meilleur bilan avantages/inconvénients sont présentés au public. Les autres, moins pertinents, ont été abandonnés.

### L'aménagement de la section Ouest

→ La mise à 2x2 voies de la section comprise entre La Croix du Taloir, à l'ouest, et la déviation de Merdrignac, à l'est, s'étend sur 4 km.

3 variantes d'aménagement sont à l'étude pour ce secteur :

- La variante A dont le tracé se situe au sud de la RN164, s'éloigne des principaux hameaux et limite ainsi les impacts sur le milieu humain. Ce tracé est cependant le plus pénalisant pour le milieu naturel et surtout pour l'activité agricole.
- La variante B consiste en un élargissement sur place de l'actuelle RN164. Elle génère peu d'impact sur l'environnement, le paysage et le milieu agricole mais présente, en revanche, des impacts forts sur les hameaux situés en bordure de la RN164 et également sur l'activité du garage de la Croix du Taloir. Dans la phase chantier, la circulation sur la RN164 sera en outre plus perturbée que pour les autres variantes.
- La variante C, dont le tracé passe au nord de la RN164, limite l'impact sur le milieu humain par rapport à la variante B et celui sur l'activité agricole et l'environnement par rapport à la variante A. Sa version Cbis est plus intéressante pour le cadre de vie et l'accessibilité de la croix du Taloir mais présente plus de contraintes pour les activités agricoles.

### Les points communs aux 7 tracés

Conformément à la décision interministérielle du 21 mars 1995, toutes les variantes étudiées répondent au même parti d'aménagement : il s'agit dans tous les cas de figure d'une route à 2x2 voies avec échangeurs dénivelés, ayant un statut de route express, circulée à la vitesse de 110 km/h. Il existe actuellement 4 échangeurs bien répartis aux extrémités de chaque section déjà aménagée à 2x2 voies ; il n'est donc pas prévu de créer de nouveaux points d'échange mais le projet prévoit toutefois l'ajout d'une bretelle sur l'échangeur de la ville Hubeau (échangeur Est de Merdrignac) pour rétablir le sens Saint-Méen-le-Grand/Merdrignac et de compléter le demi échangeur provisoire des Trois Moineaux.

### L'aménagement de la section Est

→ La mise à 2x2 voies de la section comprise entre la déviation de Merdrignac, à l'ouest, et la déviation de Trémoré, à l'est, s'étend sur 5 km.

4 variantes d'aménagement sont à l'étude pour ce secteur :

- La variante 1 qui passe au sud de la RN164 est peu pénalisante pour le milieu humain, l'environnement et le paysage mais présente des impacts notables sur le milieu agricole. Sa déclinaison 1bis permet de limiter les impacts sur le hameau de La Ville Cocatrie en le contournant par le Sud mais accentue les impacts agricoles.
- La variante 2 consiste en un élargissement sur place de la RN 164 actuelle. Si ses incidences sur le paysage et les activités agricoles sont faibles, elle est en revanche plus pénalisante pour le milieu naturel et surtout pour le milieu humain. Dans la phase chantier, la circulation sur la RN164 sera en outre plus perturbée que pour les autres variantes.
- La variante 3 combine un aménagement sur place dans la traversée de la forêt de la Hardouinais et un passage au nord de la RN 164 pour la suite de l'itinéraire. Peu pénalisante pour l'activité agricole, cette variante est également moins pénalisante que la variante 2 pour le milieu humain mais présente le même impact fort sur l'environnement au niveau de la forêt de la Hardouinais.
- La variante 4 coupe l'extrémité sud de la forêt de la Hardouinais puis rejoint la variante 3 au nord de la RN164. Cette variante a des incidences fortes sur les milieux naturels, la circulation des espèces et le paysage, en créant notamment une nouvelle coupure dans la forêt de la Hardouinais. Si la sous variante 4bis permet d'atténuer l'impact sur l'environnement, elle suppose la démolition de deux habitations et a un impact plus fort sur l'activité agricole.

### → Des voies de substitution

La circulation des engins agricoles, piétons et cycles étant interdite sur les sections de la RN164 à 2x2 voies, y compris sur la déviation existante de Merdrignac, la création d'un itinéraire de substitution est prévue pour ces usagers.

## La concertation préalable, un temps d'information et de dialogue



**Du lundi 26 janvier au vendredi 20 février 2015, pendant 4 semaines, nous comptons sur votre avis pour enrichir le projet d'aménagement de la RN164 dans le secteur de Merdrignac.**

### → Les principes de la concertation

Prévue par l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, la concertation préalable vise à informer le public sur le projet, écouter les avis de chacun et dialoguer sur les différentes variantes soumises au débat. Un temps d'échange utile pour que le maître d'ouvrage prenne la mesure des attentes des usagers et des collectivités et les intègre au projet définitif.

### ■ Des outils pour s'informer

→ Consulter le dossier de concertation :

Disponible dans les mairies de Laurenan, Gomené, Merdrignac et Trémoré et sur le site Internet [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr), le dossier de concertation présente dans le détail les enjeux du projet et les caractéristiques des variantes proposées pour chaque section, celle située à l'ouest de la déviation de Merdrignac et celle qui se trouve à l'est.

→ La plaquette de présentation que vous avez entre les mains est aussi disponible dans les mairies et sur Internet.

### ■ Les suites à donner à la concertation

→ À l'issue de la concertation, une synthèse des avis et des observations sera réalisée et rendue publique.

La variante retenue fera ensuite l'objet d'études techniques approfondies en vue de la déclaration d'utilité publique, qui devrait intervenir deux à trois ans après la concertation.

S'ouvrira alors une nouvelle séquence de deux à trois ans au cours de laquelle auront lieu les acquisitions foncières, les études de détail, les procédures archéologiques et les éventuelles démarches d'aménagement foncier. Ceci permettra le démarrage des travaux en 2019-2020, eux-mêmes nécessitant plusieurs années de chantier.

[ RN164 ]



### ■ Des rendez-vous pour dialoguer

→ Une réunion publique se tiendra dans la salle des fêtes de Merdrignac, le mardi 3 février 2015 à 18h30 : le projet sera présenté par le maître d'ouvrage ; les participants pourront donner leur avis et poser les questions qui leur tiennent à cœur.

→ Donner votre avis, tout au long de la concertation : via les registres mis à votre disposition par les mairies concernées et sur Internet à l'adresse [RN164-merdrignac@developpement-durable.gouv.fr](mailto:RN164-merdrignac@developpement-durable.gouv.fr)

→ Une permanence des services de l'État se tiendra **le vendredi 6 février 2015 à la Mairie de Merdrignac.**

### ■ Financement du projet

→ Les études du projet sont financées à parts égales par l'Etat et la Région Bretagne, dans le cadre d'un programme global sur la RN164.

